

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0529

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 2 septembre 2014.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 2 septembre 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0530

Soumis procès-verbal de la séance générale du 5 août 2014 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 5 août 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0531

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement et dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ au même cocontractant lorsque la dépense totale dépasse 25 000 \$, conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2013.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le rapport du maire aux archives.

CA14 08 0532

Première période de questions du public, à 20 h 25

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Marie Barette, 815, rue Muir, appartement 106:

- Il y a des avis du Bureau de la santé public sur le bruit des transports. Saint-Laurent serait un paradis si le climat sonore était amélioré. Elle a hâte que ça apparaisse dans les priorités : avion, train et circulation.
- Se demande si Alan DeSousa fait toujours partie du Comité consultatif sur le climat sonore d'Aéroports de Montréal.

Réponse (Alan DeSousa) : Oui

- Il faut penser à donner des subventions aux citoyens pour insonoriser les résidences.
- Elle demande qu'il n'y ait aucun bruit entre 23h et 7h (avion et train), donc diminuer le bruit la nuit.

Monsieur Henri Zalzal, 755, rue Muir:

- Agrile du frêne. Les frênes sur le terrain du CN qui meurent. Comment trouver une solution? Planter des arbres ?

Réponse (Alan DeSousa) : recensement pour les arbres en question. Il s'agit d'une propriété privée.

- Est-ce que l'arrondissement peut aider?
- Ces arbres sont les seuls éléments entre les immeubles résidentiels et le mur du CN.

Le 2 septembre 2014

Monsieur Michel Gauthier, 1130, Place Guertin

- Maison Robert-Bélanger. On devrait la rénover mais elle tombe en ruine. Il n'y a aucune sécurité.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous recherchons des fonds pour la rénovation. On fait des inspections régulièrement pour s'assurer de la sécurité des lieux.

CA14 08 0533

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500017) :

- CONSIDÉRANT que le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution désignant le 21 septembre de chaque année la *Journée internationale de la Paix* dans le but d'offrir au monde entier l'occasion d'observer une journée de « paix et non-violence », durant laquelle toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;
- CONSIDÉRANT que nous croyons que cette journée constitue une occasion privilégiée de souligner et de célébrer la cohabitation pacifique des citoyens de Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent s'est donné pour mission expresse d'inciter ses citoyens à continuer de prendre une part active au maintien de la paix et de l'harmonie de notre communauté;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 21 septembre *Journée internationale de la Paix*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de septembre de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0534

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500018) :

- CONSIDÉRANT que le 22 septembre a été désigné *Journée internationale « En ville sans ma voiture ! »* et que ce sont quelque 2000 villes à travers le monde qui prennent part à cette journée thématique ;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal participe à ce mouvement mondial depuis 2003 ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent reconnaît l'importance de faire la promotion des transports collectifs et des solutions de rechange à l'auto-solo et de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile dans le but de préserver la qualité de vie des citoyens ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 septembre *Journée Internationale « En ville sans ma voiture ! »* et incite les citoyens de Saint-Laurent à prendre part à cette activité.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de septembre de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0535

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500016) :

- ATTENDU QUE la culture constitue un facteur d'identité important pour Saint-Laurent et pour la qualité de vie de ses citoyens ;
- ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Le 2 septembre 2014

ATTENDU QUE	Saint-Laurent a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;
ATTENDU QUE	le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;
ATTENDU QUE	l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame les 26, 27 et 28 septembre 2014 <i>Journées nationales de la culture à Saint-Laurent</i> dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre communauté porte à la culture.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce deuxième jour de septembre de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0536

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500019) :

CONSIDÉRANT	que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;
CONSIDÉRANT	que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 octobre 2014 <i>Semaine de la prévention des incendies</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent sous le thème « Sitôt averti, sitôt sorti! »
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce deuxième jour de septembre de l'année deux mille quatorze.

CA14 08 0537

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien pour les trois bâtiments certifiés ISO 14001 de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2015 et 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et planification environnementale de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien pour les trois bâtiments certifiés ISO 14001 de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2015 et 2016.

ADOPTÉ.

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0538

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673021 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de l'éclairage du parc Painter.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de l'éclairage du parc Painter.

ADOPTÉ.

CA14 08 0539

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673023 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de l'éclairage d'une partie du parc Bélanger;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de l'éclairage d'une partie du parc Bélanger.

ADOPTÉ.

CA14 08 0540

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145369001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour un contrat pour une période de trois ans visant le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

CA14 08 0541

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145369003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la visite et l'inspection périodique des équipements de réfrigération situés dans la salle mécanique de l'aréna Raymond-Bourque pour une période de trois ans.

Le 2 septembre 2014

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la visite et l'inspection périodique des équipements de réfrigération situés dans la salle mécanique de l'aréna Raymond-Bourque pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

CA14 08 0542

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673025 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un laboratoire pour la gestion des matériaux de remblais existants dans les terrains de baseball et de basketball au parc Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un laboratoire pour la gestion des matériaux de remblais existants dans les terrains de baseball et de basketball au parc Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0543

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679014 relatif à la ratification d'une dépense au montant de 29 723,91 \$ et d'autoriser une dépense de 25 000 au contrat octroyé à la firme Bau-Val CMM pour la fourniture de services d'exploitation de chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton – Entente 14-13740.

ATTENDU que des besoins sont nécessaires pour le recyclage de matériaux bitumineux et de béton afin d'assurer la terminaison des travaux engendrant des coûts supplémentaires;

ATTENDU que les travaux se sont avérés plus importants que prévus ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense au montant de 29 723,91 \$ et d'autoriser une dépense au montant de 25 000 \$ au contrat octroyé à la firme Bau-Val CMM pour la fourniture de services de d'exploitation de chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras, - Entente 14-13740.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143679014 : 22 550,71 \$)

2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.000000.000000.

ADOPTÉ.

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0544

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679015 relatif à la ratification d'une dépense, au montant de 24 468,98 \$, et à l'autorisation d'une dépense de 25 000 \$ au contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, en vertu de l'entente 951328.

ATTENDU que des travaux d'excavation supplémentaires ont été nécessaires pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige engendrant des coûts supplémentaires;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier le montant de 24 468,98 \$ et d'autoriser une dépense de 25 000 \$ au contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, en vertu de la résolution CE14 0622 - Entente 951328.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143679015 : 22 550,71 \$)
2430.0010000.304704.04381.54503.014403.0000.000000.000000.000000.000000.

ADOPTÉ.

CA14 08 0545

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378021 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2014 - Demande de soumissions 14-035.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
La Compagnie Meloche inc.	1 363 759,23 \$
Roxboro Excavation inc.	1 499 820,48 \$
Groupe Hexagone s.e.c.	1 554 116,13 \$
Construction Bau-Val inc.	1 566 516,93 \$ (corrigé)
Construction Soter inc.	1 686 551,88 \$
ZS Travaux et Gérance inc.	1 747 331,21 \$ (corrigé)
Les entrepreneurs Bucaro inc.	1 878 154,44 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 966 287,58 \$
Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 982 142,00 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme La Compagnie Meloche inc. le contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 août 2014, totalisant la somme de 1 363 759,23 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378021 : 1 230 149,38 \$:
6430.3014002.801150.03103.57201.000000.0000.154773.000000.17025.

ADOPTÉ.

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0546

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673024 relatif à une offre de services pour la coordination et la réalisation des travaux d'infrastructure routière pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon.

ATTENDU que ces travaux sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville;

ATTENDU qu'une nouvelle école de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ainsi que de nouvelles habitations seront construites dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent;

ATTENDU que l'Arrondissement de Saint-Laurent offre de prendre en charge la coordination et la réalisation de ces travaux en vue de répondre aux besoins des citoyens qui attendent impatiemment l'ouverture de cette école de la CSEM;

ATTENDU que l'agglomération et la Ville de Montréal ainsi que l'arrondissement de Saint-Laurent sont interpellés dans la réalisation de ces projets;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la totalité des travaux relatifs à la coordination et la réalisation des travaux d'infrastructure routière pour le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon, en vue de la construction d'une école et de nouvelles habitations dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0547

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679011 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exploitation des chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras, pour les saisons 2014 à 2019 - Demande de soumissions 14-13740.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Gestion industrielle maintenance Man inc.	343 890,23 \$
Dessau inc.	465 627,36 \$
Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	515 396,59 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Gestion industrielle maintenance Man inc. le contrat pour l'exploitation des chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 juillet 2014, totalisant la somme de 343 890,23 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1143679011 : 2 068,02 \$) :

2430 0010000 304716 03121 55403 000000 0000 000000 024082 (Stinson)

2430 0010000 304716 03121 55403 000000 0000 000000 024083 (Jules-Poitras).

ADOPTÉ.

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0548

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146440003 relatif au règlement de l'action entreprise contre les Immeubles Devler Inc. en recouvrement des frais liés à l'émission d'un permis de construction par la Ville de Montréal et à la radiation des livres de la Ville de Montréal de la somme de 1 900,41 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 80-159026-1 (exercice 2011).

ATTENDU les informations confirmées au dossier et aux négociations intervenues entre les parties relativement à l'immeuble sis au 975, boulevard de la Côte-Vertu ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accepter le paiement de la somme de 5 350 \$ en capital, intérêts et frais en règlement de l'action entreprise contre les Immeubles Devler Inc. en recouvrement des frais liés à l'émission d'un permis de construction par la Ville de Montréal;
- 2.- De radier des livres de la Ville de Montréal, suite à l'encaissement du chèque, la somme de 1 900,41 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 80-159026-1 (exercice 2011);
- 3.- D'imputer cette radiation comme suit :
 - radiation recettes diverses : 2101-0000000-000000-00000-11808
 - montant à radier 1 900,41 \$ en capital et tout solde dû.

ADOPTÉ.

CA14 08 0549

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146275008 relatif à la tenue de la 56^e Soirée de reconnaissance des bénévoles, le 25 octobre 2014 au Centre des loisirs.

ATTENDU que cet événement permet de souligner la contribution des bénévoles œuvrant dans les domaines du sport et du loisir;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.-D'autoriser la tenue de la 56^e Soirée de reconnaissance des bénévoles, le 25 octobre 2014 au Centre des loisirs.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectations suivants (certificat du trésorier – CTA1146275008 : 28 000 \$) :
 - 2430.0010000.304705.07001.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (21 000 \$)
 - 2430.0010000.304705.07001.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (7 000 \$)

ADOPTÉ.

CA14 08 0550

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299031 relatif à une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2014.

Le 2 septembre 2014

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299031 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0551

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145005003 relatif à l'octroi de subventions pour la réalisation de quatre projets dans le cadre de l'édition 2014 – 2015 du Programme des Initiatives familiales et/ ou interculturelles.

ATTENDU que l'édition 2014-2015 du Programme Initiatives familiales et/ou interculturelles alloue un montant maximum de 5 000 \$ par projet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver les projets sélectionnés dans le cadre du programme Initiatives familiales et/ou interculturelles 2014-2015 pour un montant total de 19 713 \$.

2.- D'accorder aux organismes suivants une subvention associée à leur projet respectif :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
CARI Saint-Laurent	Femmes d'ici et femmes d'ailleurs, solidaire au-delà des différences	4 970 \$
Maison des familles de Saint-Laurent	Être parent	5 000 \$
Au cœur de l'enfance / Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent	Un temps pour toi / Un temps pour moi	5 000 \$
Comité logement	Recueil d'information sur les enjeux du logement pour les personnes immigrantes	4 743 \$

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1145005004 : 19 713 \$) :

2430.001000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0552

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1142314004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 juillet et le 26 août 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 26 août 2014, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0553

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547110 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 595, rue Gratton dans la zone H15-078 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance par rapport à la ligne mitoyenne.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 14 mai 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 août 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 595, rue Gratton dans la zone H15-078 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance par rapport à la ligne mitoyenne, tel que représenté sur les documents soumis le 28 juillet 2014, à condition que le mur arrière de l'agrandissement dérogatoire soit reculé conformément à la réglementation applicable.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0554

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547111 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1065, rue Vanier et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en aménageant une case de stationnement et une bande de verdure ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

CA14 08 0555

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547112 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 875, rue Tassé et du 1405 au 1465, rue Élisabeth dans la zone H13-027 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'un espace pour le remisage des déchets en empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 13 août 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140802);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 août 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 2 septembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 875, rue Tassé et du 1405 au 1465, rue Élisabeth dans la zone H13-027 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'un espace pour le remisage des déchets en empiétant dans la marge arrière, tel que représenté sur les plans soumis le 20 août 2014, sous réserve du verdissement des espaces de stationnement éliminés ainsi que de l'espace compris entre les bacs à déchets et la limite arrière de propriété.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0556

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547113 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 1065, rue Vanier dans la zone H13-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 13 août 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140801);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 1065, rue Vanier dans la zone H13-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans datés du 19 août 2014.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleur rouge « Thuya » de la compagnie Hanson, similaire à l'existant ou son équivalent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0557

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547114 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures effectuées sur le bâtiment industriel situé au 1320, boulevard Jules-Poitras dans la zone I13-062 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 13 août 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130708);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures effectuées sur le bâtiment industriel situé au 1320, boulevard Jules-Poitras dans la zone I13-062 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la marquise ne soit pas fermée par des panneaux, amovibles ou fixes ou par des rideaux.

De plus, aucun étalage extérieur ne doit être réalisé sous cette marquise, ni sur le terrain.

ADOPTÉ.

Le 2 septembre 2014

CA14 08 0558

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547115 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un édifice à bureaux au 4625, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone B10-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 13 août 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120802);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un édifice à bureaux au 4625, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone B10-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition d'aménager la bande de verdure séparant les deux bâtiments, de planter une haie de conifères ainsi que des arbres, et de respecter le nombre d'arbres qui devaient être initialement plantés.

ADOPTÉ.

CA14 08 0559

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547116 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1915, rue Connaught dans la zone H08-078 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 13 août 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140803);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1915, rue Connaught dans la zone H08-078 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge telle que l'existant et la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur brune.

ADOPTÉ.

CA14 08 0560

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547117 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2325, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 13 août 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140804);

Le 2 septembre 2014

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2325, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de prévoir un pourtour afin d'habiller les fenêtres ainsi qu'un bardeau de couleur plus pâle comme revêtement de la toiture.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de fibrociment de couleur brune « Woodstock » de la compagnie James Hardie, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0561

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547118 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 3838, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 13 août 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140802);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 3838, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S11-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre de couleur « Amboise » de la compagnie Permacon et de déclin de fibrociment de couleur « Brune terre » de la compagnie Plycem USA, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA14 08 0562

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547056 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour le commerce situé au 937, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. n) de la séance tenue le 9 avril 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140409);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 2 septembre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour le commerce situé au 937, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 21 août 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0563

Le règlement numéro RCA08-08-0001-74 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1144152004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 5 août 2014, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-74 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA14 08 0564

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement particulier sur l'occupation du domaine public.

CA14 08 0565

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950017 relatif à la nomination permanente d'Antonietta Guerra, au poste de secrétaire urbanisme et construction, à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire urbanisme et construction, à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Antonietta Guerra de façon permanente au poste de secrétaire urbanisme et construction à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, à compter du 6 septembre 2014, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA14 08 0566

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30

Le conseiller Maurice Cohen informe l'assemblée des éléments suivants :

- Il félicite le maire pour son rapport sur la situation financière ainsi que toutes les directions.
- Il invite les citoyens à participer aux activités sur Décarie ainsi qu'à la *Journée de la paix* au parc Beaudet.
- Souhaite que les citoyens consultent le site Web de l'arrondissement.

Le 2 septembre 2014

En terminant, le maire Alan De Sousa remercie le commandant pour sa collaboration dans plusieurs dossiers et le remercie pour son défi au *Ice Bucket Challenge*.

CA14 08 0567

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA14 08 0568

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h30.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
